

Par dépôt électronique seulement

Le 26 mars 2020

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services
de transport pour l'année 2020
Votre dossier : R-4096-2019
Notre dossier : R057792 YF

Chère consœur,

Le 4 décembre 2019, la Régie de l'énergie (la « Régie »), en écho à une demande conjointe de BRTM et d'Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), émet une lettre procédurale contenant la mention suivante :

La Régie accepte de reporter le sujet Écarts de réception et de livraison à une période ultérieure afin de permettre aux parties de discuter et, possiblement, d'arriver à une solution commune.

Le Transporteur mentionne que les discussions ont toujours lieu entre les parties en cause. Un suivi à cet égard sera fait auprès de la Régie à la plus rapprochée des dates suivantes : Le 28 avril 2020 ou la terminaison des discussions.

Dans l'intervalle, advenant que la Régie souhaite octroyer des frais intérimaires aux participants à ce sujet, le Transporteur, sans admission quant au quantum, ne s'y oppose pas.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette
/jg

c.c. Intervenants (par courriel seulement)